



Rivière-du-Loup, le 22 juin 2006

Madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

À la suite de la demande formulée par monsieur Pierre Béland de la commission, nous avons évalué les montants relatifs à une perte (ou gain) des recettes touristiques par tranche de 1 %.

Ces coûts sont évalués à 750 000 \$ pour chaque 1 % des retombées touristiques dans la MRC de Rivière-du-Loup.

**Méthode pour le calcul :**

Basée sur les taux d'occupation des hôtels (1 200 unités/2900), des gîtes (84 unités/372) et sur une estimation de la fréquentation des campings et des attraits, nous évaluons la portion touristique de la MRC de Rivière-du-Loup à 35 % de notre offre touristique.

Nous basant sur les retombées régionales estimées par le ministère du Tourisme en 2004, soit 218 M\$, et sur le poids relatif du produit de la MRC de Rivière-du-Loup (35 %), nous évaluons les retombées du secteur à 76,3 M\$ ( $218 \text{ M\$} \times 0,35 = 76,3 \text{ M\$}$ ).

Ce montant, multiplié par 1 %, nous donne 763 000 \$ ( $76,3 \text{ M\$} \times 0,01 = 763 \text{ 000 \$}$ ). Nous croyons donc que de parler de 750 000 \$ de retombées pour chaque 1 % est réaliste.

Nous souhaitons que ce complément d'information répondra au questionnement de monsieur Pierre Béland et permettra à la commission de bonifier son travail.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Pierre Laplante,  
directeur général